

À la déchèterie, chacun sa carte d'accès !

CARTE
PARTICULIERS

CARTE
PROFESSIONNELS

CARTE
MAIRIES



L'Agglo Seine-Eure gère huit déchèteries dont l'accès est gratuit pour les particuliers résidents sur le territoire et payant pour les professionnels.

Afin de simplifier les accès aux déchèteries du territoire et d'améliorer le suivi de la fréquentation, des cartes d'accès électroniques vont être distribuées.

1. Pourquoi une carte d'accès électronique ?

La carte permet d'identifier rapidement les usagers. Les gardiens n'auront plus à inscrire manuellement chaque passage. Les usagers n'auront plus besoin de présenter un justificatif de domicile, cette pièce ne sera demandée qu'au moment de la délivrance de la carte.

2. Comment obtenir une carte ?

Il suffit de remplir le formulaire de demande en ligne sur www.agglo-seine-eure.fr et d'y joindre les pièces justificatives demandées.

Les cartes seront envoyées par courrier. **Une seule carte sera attribuée par foyer.** Cependant les professionnels pourront demander plusieurs cartes d'accès payantes, pour leurs véhicules professionnels. **Chaque carte est personnelle, elle ne doit pas être cédée, ni donnée, ni prêtée à un tiers.**



3. Que faire en cas de changement de situation ?

En cas de déménagement, un nouveau justificatif de domicile devra être envoyé à l'Agglo Seine-Eure. En cas de perte ou de vol, se référer à l'article 3 du règlement.

4. Responsabilité de l'utilisateur

La carte est délivrée pour une durée illimitée. Cependant, l'Agglo Seine-Eure se réserve le droit de suspendre la validité des cartes en cas de :

- Non-respect du règlement interne des déchèteries.
- Non-utilisation du badge pendant une période de 2 ans, après relance par courrier.
- Prêt d'un badge de particulier à un professionnel.

5. Tarifs applicables aux professionnels

L'accès aux déchèteries du territoire est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. **Les apports sont limités à 3 m³ par semaine.**

Les tarifs applicables sont fixés par la délibération n° 17-201 du 6 juillet 2017.

	DÉCHÈTERIES		QUAI DE TRANSFERT SIT'ECO
	PROFESSIONNELS	MAIRIES	PROFESSIONNELS ET MAIRIES
	Prix € TTC * / m ³	Prix € TTC * / m ³	Prix € TTC * / Tonne
Déchets verts	11.00	11.00	57.20
Encombrants	25.85	Gratuit	Gratuit
Gravats	15.95	Gratuit	Gratuit
Bois	14.30	Gratuit	Gratuit
Incinérables (type ordures ménagères)	25.85	Gratuit	Gratuit pour les mairies

* Le taux de TVA applicable à ces tarifs est de 10 % depuis le 01/01/2014



RÈGLEMENT D'UTILISATION des cartes d'accès pour les déchèteries

1. Usagers concernés

Le présent règlement d'utilisation des cartes d'accès au réseau de déchèteries de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'applique à l'ensemble des usagers: particuliers, professionnels, administrations, associations, etc.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'attribution d'une carte d'accès aux déchèteries de l'Agglo.

Le règlement s'applique uniformément sur l'ensemble du réseau de déchèteries gérées par l'Agglo ainsi que pour le quai de transfert SITECO.

3. Responsabilités

Une seule carte est attribuée par foyer. Chaque carte possède un numéro d'identification unique, la carte est nominative et engage la responsabilité de son détenteur. **La cession, le don, le prêt de la carte d'accès à un professionnel, une association ou à une administration est interdit.** En cas d'utilisation frauduleuse de la carte d'accès, la responsabilité du titulaire sera engagée et il pourra voir sa carte d'accès désactivée.

En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte d'accès, le titulaire devra en avvertir l'Agglo Seine-Eure qui procédera à la désactivation de la carte.

Tout usager autorisé à accéder aux déchèteries de l'Agglo respectera le présent règlement intérieur** d'utilisation des cartes de déchèteries. Tout comportement ou utilisation frauduleuse portant atteinte à l'ordre, la sécurité des biens et des personnes ou à la salubrité des déchèteries est de la responsabilité des usagers qui s'exposent à des poursuites civiles ou pénales et au retrait de leur autorisation d'accès. L'Agglo ne pourra être tenue responsable de la méconnaissance par l'utilisateur du présent règlement.

Tout litige résultant de l'exécution du présent règlement relève de la compétence des tribunaux administratifs d'Evreux.





4. Conditions d'accès aux déchèteries

4.1 Obligations du titulaire de la carte

Le titulaire de la carte s'engage sur l'exactitude des renseignements fournis par le formulaire de demande de carte. L'Agglo se réserve le droit de procéder aux vérifications des informations fournies. L'utilisateur est tenu d'informer dans les meilleurs délais l'Agglo Seine-Eure de toute modification concernant sa situation au regard des informations demandées, il devra signaler tout changement d'adresse, d'activité, afin de procéder à la mise à jour de la carte.

4.2 Délivrance de la carte

La demande de carte d'accès est effectuée directement par l'utilisateur auprès de l'Agglo. À la remise du formulaire dûment complété et signé, ou par demande sur le portail internet, et après vérification des justificatifs, l'Agglo enregistre la demande et attribue une carte d'accès à chaque usager. Ce numéro figure au dos de la carte et permet un suivi informatisé de l'utilisation du service par le titulaire de la carte. Une seule carte est attribuée par foyer mais les professionnels ou administrations pourront demander plusieurs cartes pour les véhicules professionnels.

4.2 Délivrance de la carte

La couleur de la carte correspondra au type d'utilisateur :



- Carte bleue foncée pour les particuliers



- Carte rouge pour les professionnels



- Carte verte pour les mairies membres de l'Agglo Seine-Eure

4.3 Validité et propriété des cartes

En cas de non-utilisation de la carte sur une période de 2 ans, un courrier, un mail ou un contact téléphonique sera adressé au titulaire de la carte pour savoir s'il a toujours besoin de sa carte. En cas de non-réponse dans un délai de 3 mois et après relance téléphonique, la carte sera désactivée. La carte d'accès est la propriété exclusive de l'Agglo, elle est incessible.

4.4 Contrôle d'accès en déchèteries

L'utilisateur devra obligatoirement présenter la carte d'accès au gardien pour être autorisé à accéder à la déchèterie. Le gardien procédera à l'identification électronique de la carte et pourra demander une pièce d'identité au porteur de carte afin de vérifier la correspondance des données. En cas de fraude, la carte pourra être confisquée et le compte suspendu. Faute de pouvoir apporter la preuve de son identité immédiatement, l'utilisateur aura un délai de 15 jours pour y remédier sous peine de voir sa carte d'accès désactivée.

5. Règlement intérieur des déchèteries

Le présent règlement d'utilisation des cartes d'accès fait partie du règlement intérieur** des déchèteries de l'Agglo.

6. Condition de dépôt en déchèterie

Lors de chaque passage, l'utilisateur doit présenter la carte à l'agent chargé de l'accueil de la déchèterie. Si la carte est inactive, l'accès sera refusé. La carte d'accès permet d'identifier l'utilisateur et de mesurer l'utilisation qu'il fait du service. Les professionnels ou administrations seront facturés en fonction des quantités apportées et du type de déchets.

Produits acceptés en déchèterie

La liste des produits acceptés et refusés par déchèterie figure dans le règlement intérieur**. Il est aussi consultable directement sur le site de la déchèterie.

** Règlement intérieur consultable sur le site agglo-seine-eure.fr



HORAIRES D'OUVERTURE des déchèteries de l'Agglo Seine-Eure

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA-HAYE-MALHERBE	FERMÉE	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
VIRONVAY	FERMÉE	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
VAL-DE-REUIL	FERMÉE	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
PONT-DE-L'ARCHE	FERMÉE	9h-12h15	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
ALIZAY	9h-12h15 13h30-17h	FERMÉE	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
LOUVIERS	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
LE VAL-D'HAZEY	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h
CLEF-VALLÉE-D'EURE	13h30-17h	FERMÉE	9h-12h15 13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-12h15 13h30-17h

Le samedi est réservé aux particuliers

Le règlement intérieur des déchèteries est consultable sur www.agglo-seine-eure.fr.



Vous pouvez également faire votre demande de carte via l'onglet « mes démarches en ligne » sur www.agglo-seine-eure.fr

En allant à la déchèterie, 100 % de mes déchets finissent dans une filière de valorisation !